

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4791**

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 : menuiserie bois et PVC - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4791**

objet :	Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 : menuiserie bois et PVC - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon assure la maintenance des bâtiments et des ouvrages extérieurs pour l'ensemble du patrimoine communautaire. De ce fait, elle est régulièrement amenée à réaliser, sur tout le territoire de la Communauté urbaine, tous travaux de menuiserie bois et PVC. Ces travaux seront à effectuer sur les immeubles bâtis ou non bâtis dont la Communauté urbaine est maître d'ouvrage, mais aussi dans le cadre d'opérations ou celle-ci est mandataire.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine - lot n° 3 menuiserie bois et PVC.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commandes, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'une année reconductible de façon expresse 2 fois une année.

Le marché ne comporterait pas d'engagement de commande minimum mais un engagement de commande maximum de 140 000 € HT, soit 168 000 € TTC annuellement pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 8 novembre 2013, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises menuiserie LARAT/TOUTBOIS agencement.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commandes pour les travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 3 : menuiserie bois PVC, et tous les actes y afférents avec le groupement LARAT/TOUTBOIS agencement, sans engagement de commande minimum mais avec un engagement de commande maximum de 140 000 € HT, soit 168 000 € TTC annuellement pour une durée ferme d'une année, reconductible de façon expresse 2 fois une année.

2° - Les dépenses sont imputées sur les crédits à inscrire sur les sections, budgets, opérations, comptes et fonctions correspondants - exercices 2014 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.